

## EXTRAIT DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### 1 - GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions générales de vente sont applicables quelles que soient les conditions générales d'achat de l'acheteur.

### 2 - OBJET ET ÉTENDUE DE L'OFFRE

Les conditions de l'offre concernent exclusivement les fournitures spécifiées dans l'offre. Les prix et renseignements portés sur les catalogues, prospectus et tarifs sont donnés à titre indicatif et n'engagent le vendeur qu'après confirmation de sa part. L'offre du vendeur est valable un mois.

### 3 - ACCEPTATION DE LA COMMANDE

Le contrat de vente n'est parfait que sous réserve d'acceptation expresse de la commande par le vendeur. Le vendeur n'est lié par les engagements verbaux qui auraient été pris par ses représentants et salariés que sous réserve de confirmation de commande.

### 4 - CONTRÔLE

Dès réception de la marchandise, le client doit s'assurer de la conformité des produits par rapport aux spécifications définies ou acceptées par Glatfelter Scaër SAS.

En cas de mise en œuvre de produits livrés présentant des vices que l'acheteur aurait dû constater à réception, la garantie du vendeur est exclue.

### 5 - GARANTIE

La responsabilité du vendeur ne sera engagée que si la qualité des produits livrés n'est pas conforme aux spécifications de l'offre et que si leur utilisation correspond aux règles de l'art.

La garantie du vendeur est strictement limitée au remplacement des matières défectueuses, cela à l'exclusion de tous autres frais, tels que les coûts de production par l'acheteur d'un produit non conforme, et toutes autres indemnités ou dommages et intérêts.

La garantie est exclue notamment pour les incidents tenant à des cas fortuits ou de force majeure ainsi que pour les remplacements qui résulteraient, de détériorations ou d'accidents provenant de négligences, d'un défaut de surveillance de préservation et d'utilisation de ces fournitures.

Le client avertit par écrit le service commercial de Glatfelter Scaër SAS du défaut constaté :

- soit dans les 48 heures de la réception de la marchandise après avoir effectué les vérifications prévues à l'article 5,
- soit sans retard, après la mise en œuvre du produit livré, les défauts ne se révèlent qu'à l'utilisation.

La garantie ne s'applique qu'aux vices qui se seront manifestés pendant une période de douze mois, sauf stipulation particulière, à compter de la livraison, sous réserve de l'application des dispositions de l'article 5.

### 6 - DÉLAIS

Le délai contractuel s'entend départ usine. Les délais sont indicatifs, sauf mention de délai confirmé, accepté par le vendeur.

Le vendeur est dégagé de plein droit de tout engagement relatif aux délais, en cas de force majeure ou tout événement indépendant de la volonté du vendeur.

## 7 - EXPÉDITION ET TRANSPORT

Les termes de livraison sont interprétés par référence à la dernière édition des incoterms parus à la date de l'offre.

La livraison est réputée effectuée au moment de la mise à disposition dans les usines du vendeur.

## 8 - RÉSERVE ET TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

Le vendeur conserve la propriété des fournitures jusqu'à paiement intégral du prix en principal et accessoires. La restitution des fournitures livrées et non payées pourra être exigée à tout moment, aux frais de l'acheteur, et quel qu'en soit le possesseur.

L'acheteur assume néanmoins, à compter de la livraison, les risques de perte ou de détérioration de ces fournitures, ainsi que la responsabilité des dommages qu'elles pourraient occasionner. En cas de redressement ou de liquidation judiciaires, et de revendication effectuée en vertu de l'article 121 de la loi du 25 janvier 1985, les acomptes reçus par le vendeur lui seront acquis à titre de pénalité non exclusive de dommages et intérêts complémentaires. Cette disposition ne s'applique ni à la clientèle n'ayant pas la qualité de commerçant, ni aux établissements publics.

## 9 - TRANSPORT - DOUANES

Toutes les opérations de transport, assurances, douanes sont à la charge de l'acheteur (sauf accord particulier avec l'acheteur et confirmé sur l'accusé de réception de commande) et les fournitures voyagent à ses risques et périls, nonobstant les dispositions relatives à la réserve de propriété.

Il appartient à l'acheteur de formuler au transporteur, même si celui-ci a été choisi par le vendeur, et ce, dans les délais légaux, toute réserve quant à l'état de ces fournitures.

En cas d'expédition par le vendeur et à défaut de stipulation contraire, l'expédition est faite en port dû.

## 10 - SUSPENSION - RÉSILIATION DES COMMANDES

Le vendeur se réserve à tout moment le droit de négocier la suspension des commandes. Le vendeur se réserve à tout moment le droit de prononcer la résiliation de toute ou partie de la commande en cas de manquement de l'acheteur à ses obligations contractuelles.

Dans de tels cas, le vendeur ne sera tenu à aucune indemnisation des préjudices directs ou indirects subis. Aucune indemnisation ne sera due à l'acheteur par le vendeur, en cas de résiliation par force majeure.

## 11 - PRIX

Les prix sont réputés fermes et non révisables, sauf stipulation contraire notifiée sur la commande et acceptée par le vendeur.

Les prix sont stipulés hors taxes et calculés emballages compris, pour fournitures mises à disposition dans les usines du vendeur.

Sauf stipulation contraire les prix sont payables à 60 jours à la date de facture. A défaut de paiement à cette date et après mise an demeure préalable, l'acheteur sera redevable d'une pénalité pour retard de paiement d'un montant égal à celui résultant de l'application d'un taux égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal.

## 12 - JURIDICTION ET LITIGES

Toutes nos ventes sont soumises au droit français.

A défaut d'accord amiable, il est de convention expresse que tout litige relatif au contrat sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Quimper.